

Chers parents des enfants du cycle maternel,

Les multiples infractions au règlement et la réticence de certains parents à respecter le code sanitaire (retrait des enfants malades) nous poussent à vous rappeler la nécessité de respecter à la lettre les mesures exigées par l'établissement. Vous êtes tenus de :

1-Ne plus envoyer votre enfant à l'école s'il présente les symptômes suivants : toux, fièvre, diarrhée, écoulement nasal ...

2-Justifier par un rapport, l'absence de votre enfant, quelles qu'en soient la durée et la raison. Il ne sera pas admis sans rapport.

3-Garder l'enfant (malade) à la maison jusqu'à disparition totale des symptômes.

Il est impératif de respecter les consignes sanitaires énoncées par l'établissement. Autrement dit, la direction se verra dans l'obligation de convoquer tout parent qui refuse de se plier aux directives des infirmières de l'établissement.

Merci de votre attention et de votre collaboration